

Charte pour la collecte des matériaux par les entrepreneurs dans les négoce de matériaux de construction

La Confédération Construction et la Fema reconnaissent que la **situation a changé** depuis le début de la crise du coronavirus. Nous constatons que la complexité de certaines procédures liées au coronavirus, ainsi que la possibilité pour les particuliers de venir retirer leurs commandes, provoquent des temps d'attente incommodants.

La Confédération Construction demande d'optimiser le flux de clients professionnels sur les sites afin de limiter les temps d'attente et le risque d'infection.

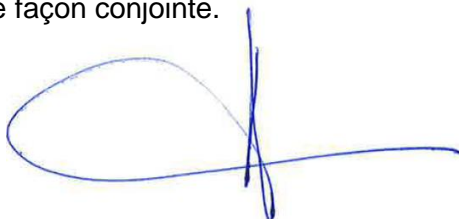
La Fema confirme que le client professionnel est et reste la priorité en termes de service.

Après concertation, la Confédération et la Fema appellent leurs membres à respecter les directives suivantes :


- Les entrepreneurs placent leur commande à l'avance par e-mail et s'engagent :
 - à la formuler de manière claire et définitive, afin d'éviter les erreurs
 - à respecter les éventuelles directives de retrait
- Les négociants de matériaux de construction s'engagent :
 - à traiter cette commande de façon PRIORITAIRE
 - à préparer cette commande pour un retrait à un moment décidé entre les parties, via une « Fast Lane », sans devoir faire la queue
 - à garantir un délai de retrait de quatre heures ouvrables (si le client ne demande pas lui-même un retrait plus tardif).
- Bien sûr, les commandes peuvent toujours être livrées par les négociants de matériaux de construction. Ils s'engagent à respecter un délai de livraison de 24 heures (si le client ne demande pas lui-même une livraison plus tardive), et concluent un accord avec le client.

Ainsi, nous parvenons à une situation gagnant-gagnant tout le long de la chaîne de construction. Comme les commandes formelles en temps voulu permettent également de passer des commandes aux fabricants de matériaux de construction, les flux logistiques peuvent être optimisés de cette manière.

Les deux organisations s'engagent à communiquer ceci à leurs membres et à effectuer le suivi de façon conjointe.



Robert de MUELENAERE
Administrateur délégué Confédération Construction



Marnix VAN HOE
Administrateur Fema